

COMPTE RENDU

CAPL C du 14 décembre 2017

Mouvement complémentaire du 01/03/2018

Toulouse, le 27 décembre 2017

DECLARATION LIMINAIRE

Vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances Publiques 31 :
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

La direction locale renvoie tous les sujets nationaux à la Direction Générale.
Concernant les suppressions d'emplois (13 dans le département), le sujet a été soumis au CTL du 21 décembre, boycotté par une majorité des organisations syndicales, dont la CGT.

L'accueil sur rendez-vous sera également à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

POUR LA DIRECTION ...TOUT VA BIEN !

En effet, la direction considère qu'il n'y a pas eu de perte de mission et que CAP 2022 n'annonce en rien le début du démantèlement de la DGFIP.

Elle considère également qu'il n'y a pas de mobilité géographique forcée, les garanties des règles de mutation s'appliquant toujours.

La direction appuie la décision du directeur général relative à la disparition du mouvement complémentaire, avançant l'argument que ce dernier est défavorable à la Haute-Garonne en termes d'effectifs (5 départs du département pour 1 seule arrivée au 1^{er} mars 2018). L'argument est un peu simpliste et ne serait pas forcément vrai une autre année !

Elle ne voit pas l'utilité de développer le sujet de l'expérimentation de l'affectation nationale au département, rappelant que la Haute-Garonne ne fait pas partie des directions transfiguratrices (liste des 14 départements tests pour les affectations du 1^{er} septembre 2019 consultable sur Ulysse).

DEROULEMENT DE LA CAPL POINTS DIVERS ÉVOQUÉS

- ➔ Notre département accuse un déficit de 24 agents (situation au 1^{er} mars 2018).
- ➔ 5 agents quittent le département.
- ➔ 1 agent arrive dans notre département et 3 changent de mission-structure ou de RAN.
- ➔ Le mouvement fait apparaître 5 affectations locales pour 21 fiches de vœux ou de souhaits déposées.



Le directeur a décidé de bloquer les mutations vers le SPF de Muret, la Trésorerie du CHU et de la Paierie Départementale. Il explique que cette décision aurait été prise **en accord avec les agents concernés**, ceci afin de **ne pas pénaliser les services d' « origine »** qui sont en grandes difficultés. Rappelons que celles-ci sont les conséquences des diverses restructurations.

La direction laisse entendre qu'ils pourront éventuellement obtenir satisfaction au prochain mouvement. Mais rien n'est garanti. Nous ne sommes pas dupes !

Les collègues se retrouvent donc bloqués sur leur affectation actuelle du fait de ce refus de mutation !

Seule la CGT est intervenue sur la situation alarmante du SIP Toulouse Nord-Ouest qui, comme d'autres SIP du département, connaît des grandes difficultés d'effectifs, notamment avec l'augmentation de l'accueil physique, le tout aggravé par des problèmes informatiques récurrents (e-contact...). Pour une fois, la direction partage notre analyse sur les difficultés rencontrées.

Suite à l'évocation par une OS d'un cas personnel difficile, en matière de coût et de temps de transport, un cadre supérieur s'est permis de comparer sa situation personnelle avec celle d'un cadre C et a rappelé que « ça pourrait être pire s'il était affecté en région parisienne » ! Jusqu'où irons-nous dans la provocation ?

VOTES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DE L'ADMINISTRATION

La parité administrative a voté pour le mouvement et approuve donc la situation.



L'ensemble des représentants du personnel a voté contre le projet.

La CGT dénonce ainsi les nombreux postes restant vacants et la non-satisfaction de la totalité des demandes, notamment par le blocage autoritaire de certains services.

QUESTIONS DIVERSES

- La campagne d'information du prochain mouvement national se déroulera en janvier dans les conditions habituelles.
- Une attention particulière sera portée aux agents actuellement en position de détachement afin que leur situation soit régularisée.
- Les dates des mouvements locaux A, B et C devraient être avancées et publiées avant le 30 juin 2018.
- L'instruction des mutations nationales vient d'être publiée . Les élus CGT sont à votre disposition pour toute question relative à votre mutation.

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques présents à cette CAPL :

Élues : Christine LALOI, Brigitte NABET et Nadine GLEIZES

Expert : Estelle MOLLO-GENE

